

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION du 21 07 2020**

### **COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES**

**L'an deux mil vingt le vingt et un juillet le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Etaient présents :** M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme SUZZARINI Cécile, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, M. YCART Bernard.

**Excusés :** Mme FROMENT Jacqueline, M. GAUDRY William

**Absent :**

Date de convocation du Conseil : 10 juillet 2020

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation, à l'unanimité des présents, du compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2020.

Monsieur le maire demande de rajouter à l'ordre du jour la nomination des délégués de la commission communale des impôts directs.

#### **Tarif de l'eau.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif de l'eau pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents, les propositions de maire, l'autorise à signer tout document concernant ce dossier, et décide des tarifs suivants :

	<b>Tarif 2020</b>
Abonnement au réseau forfait	80 €
Abonnement au réseau Forfait supérieur compteur 25	110 €
Abonnement au réseau Forfait supérieur compteur 100	200 €
Logement supplémentaire sur le même compteur	70 € / logement
Prix de 0 à 120m3	1.00 €/m3
Prix + de 120 m3	1.00 €/m3
Collecte eau usée 0 à 48 m3 forfait	110.40 €
Prix + 48 m3	2.30 €/m3

## **Délégués commission communale des impôts directs**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire. Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux. Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : • De soumettre aux services de l'État la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de CORNILLON EN TRIEVES

COMMISSAIRES TITULAIRES : DORIOL Daniel, résidant à St Martin d'Hères, CHOVIN BAYLE Fabrice (bois), SUZZARINI Cécile, GUILLEN Angeline, BONNARD Magali, FOLLINET Frédéric.

COMMISSAIRES SUPPLEANTS : FROMENT David, résidant à Mens, SENEBIER Roland (bois), LASSEUR Andrée, YCART Bernard, PALLANCHARD Maurice, BLANCHARD Vincent.

## **Concessions cimetièrre**

Monsieur le maire propose au conseil municipal la modification du tarif concernant les concessions au cimetière de Cornillon en Trièves, il propose d'appliquer un tarif à l'emplacement au lieu d'un tarif au m<sup>2</sup> qui était en vigueur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le nouveau mode de tarif soit :

Concessions trentenaires : 60 € l'emplacement

Concessions cinquantenaires : 100 € l'emplacement

## **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par Vincent Blanchard 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal :

- Adopte, à l'unanimité des présents, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de la commune.

### Questions diverses :

- **Colombarium** : contacter des entreprises afin de demander des devis.
- **Essais de pneus** : assez régulièrement des concessionnaires demandent d'effectuer des essais de pneus sur la portion Mt Vallon, Petit Oriol, bien avertir les riverains.
- **Panneaux à l'entrée des villages** : réfléchir sur la pose de panneaux afin de sensibiliser les conducteurs à la prudence.
- **Cornillon** : à voir les problèmes d'odeur concernant le Domaine des Hautes Glaces.
- **Fuites d'eau** : depuis le début d'année plusieurs fuites d'eau ont été répertoriées, certaines sont réparées, les autres seront réparées le plus rapidement possible.
- **Barrière** : protection du pont derrière le Grand Oriol a été endommagé, prévoir un constat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.